



Analytischer Bericht
der Gemeinderatssitzungen
Compte rendu analytique
des séances du conseil communal

No 6/2025

Sitzung vom / Séance du 08.12.2025

multiplicity



multiplicity





VILLE DE LUXEMBOURG

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



Maurice Bauer
(CSV)



Lydie Polfer
(DP)



Simone Beissel
(DP)



Laurent Mosar
(CSV)



Corinne Cahen
(DP)



Patrick Goldschmidt
(DP)



Paul Galles
(CSV)



**Pascale Krombach-
Arend** (DP)



Anne Kaiffer
(DP)



Claude Radoux
(DP)



Colette Mart
(DP)



Sylvia Camarda
(DP)



Robert L. Philippart
(DP)



Angélique Bartolini
(CSV)



Bob Biver
(CSV)



Emilie Costantini
(CSV)



David Wagner
(déi Lénk)



Linda Gaasch
(Déi Gréng)



Nicolas Back
(Déi Gréng)



Christa Brömmel
(Déi Gréng)



François Benoy
(Déi Gréng)



Liudumila Branca
(Déi Gréng)



Maxime Miltgen
(LSAP)



Gabriel Boisante
(LSAP)



**Antonia Afonso
Bagine** (LSAP)



Marie-Marthe Muller
(LSAP)



Tom Weidig
(ADR)

ORDRE DU JOUR

de la séance du lundi 8 décembre 2025

EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I	Office social : renouvellement partiel du conseil d'administration	496
II	Commissions consultatives : remplacement de membres	496

EN SÉANCE PUBLIQUE

III	Finances de la Ville de Luxembourg	496
1)	Introduction générale par Madame le bourgmestre Lydie Polfer	496
2)	Rapport de la commission des finances	496
3)	Présentation du budget rectifié 2025 et du budget 2026 par Monsieur l'échevin Mosar	498
IV	Questions posées par des conseillers communaux	499
1)	Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'initiative « Génération sans tabac » de la Fondation Cancer	499
2)	Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la réglementation concernant l'accès d'intervenants externes aux écoles	500
3)	Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet d'une généralisation du revêtement rouge des pistes cyclables	501
4)	Question de Madame la conseillère Muller au sujet d'un nouvel outil informatique pour la gestion du programme « Sports pour tous »	502
V	Circulation	503
VI	Conventions	503
VII	Devis de travaux	506

VIII	Urbanisme	507
1)	Modification ponctuelle du PAG concernant les terrains couverts par les PAP NQ [CS-09] et [CS-11] – Parc de Cessange	507
2)	Lotissements de terrains	508
IX	Octroi de subsides	508
X	Vente aux enchères de véhicules de la Ville de Luxembourg	509
XI	Affaires judiciaires	509
XII	Conversion d'un poste	509

Vers les archives
livestream des séances
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

En séance non publique

I OFFICE SOCIAL : RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

II COMMISSIONS CONSULTATIVES : REMPLACEMENT DE MEMBRES

En séance publique

III FINANCES DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

1) Introduction générale par Madame le bourgmestre Lydie Polfer

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Avant de donner la parole à la rapportrice du budget, Madame la conseillère Anne Kaiffer, et à Monsieur l'échevin des finances Laurent Mosar, quelques mots d'introduction au budget 2026. Nous avons la grande chance de vivre dans une ville, dans un pays où la stabilité économique et politique fait encore partie de notre quotidien. Ce fait représente une valeur ajoutée, même si notre économie ne connaît plus forcément une croissance aussi forte qu'il y a quelques années. Si, au 1er janvier 2024, la Ville avait compté 134.714 habitants, elle en comptait 136.208 au 1er janvier 2025, soit une augmentation de 1.500 habitants. Depuis le 1er janvier 2025, le nombre d'habitants a encore augmenté : nous comptons aujourd'hui 137.780 habitants, soit une nouvelle augmentation de 1.500 personnes. Il y a quelques années – et notamment avant le début de la pandémie – la population avait augmenté d'environ 3.000 personnes par an. Nous constatons donc une certaine stabilisation. Il s'agit pourtant d'adapter nos infrastructures et nos services aux besoins croissants.

La Ville reste sans dette et dispose d'une réserve suffisante pour pouvoir financer les grands projets d'infrastructure prévus, de sorte que l'on peut parler d'une situation financière confortable. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que cette situation financière est étroitement liée à l'évolution économique générale du pays. Les cinq plus grands investissements prévus au budget 2026 sont l'extension de la station d'épuration de Beggen (33 millions d'euros), la construction de la passerelle cyclable et piétonne Cents-Neudorf-Weimershof (13 millions d'euros), l'extension de la ligne de tramway (tronçon « Kirchberg Laangfur ») avec une contribution financière de la Ville (11 millions d'euros), l'extension du bâtiment administratif « Rocade » (10,5 millions d'euros) et la construction du stade d'athlétisme à Hamm (10 millions d'euros). D'autres projets d'envergure restent à réaliser, parmi eux le nouveau bâtiment pour le Service Hygiène, l'ancien abattoir, la mise en œuvre de grands PAP comme « Porte de Hollerich » et « Nei Hollerich » ainsi que les projets VEFA (construction de plus de 200 logements) avec des investissements de plus de 200 millions d'euros. La situation financière de la Ville, qui continue à connaître une évolution positive, permet de réaliser ces projets d'infrastructure.

La Ville n'investit pas seulement dans des projets d'infrastructure, mais également dans ses services. Les services Seniors, Egalité des chances, Foyers scolaires, Jeunesse, Intervention

sociale et Intégration et besoins spécifiques emploient à eux seuls 722 personnes qui travaillent dans l'intérêt des citoyens. Le Service Foyers scolaires compte plus de 400 collaborateurs. 120 postes auprès d'associations du secteur social (HUT, CNDS, Inter-Actions, Jugend- an Drogenhëllef, etc.), avec lesquelles nous avons conclu des conventions, sont financés par la Ville.

La Ville de Luxembourg est une ville attractive. Avec une population croissante, les besoins augmentent également. Et nous essayons de répondre au mieux à ces besoins. Cela se reflète dans le budget 2026.

Au nom du collège échevinal, je tiens à remercier très chaleureusement les 4.600 collaborateurs de la Ville pour leur travail. Mes remerciements vont également à notre secrétaire générale, que nous connaissons pour son grand engagement et son sens du devoir. En cas de problèmes imprévus, nous recherchons toujours une solution le plus rapidement possible, en collaboration avec nos services. Je remercie également notre Service Finances ainsi que la rapportrice du budget. Dans son rapport, Madame la conseillère Kaiffer met l'accent sur le thème du commerce, un thème d'une grande actualité, car une ville sans commerce n'est pas une ville vivante. Madame la conseillère Kaiffer l'a expliqué de manière excellente et détaillée dans son rapport. Je remercie également la commission des finances, qui a examiné de près les documents budgétaires lors de ses réunions, et en particulier son président, Monsieur le conseiller Radoux.

2) Rapport de la commission des finances

Madame Anne KAIFFER (DP), rapportrice du budget : La commission des finances s'est réunie trois fois pour examiner en détail les documents budgétaires. Lors de la réunion du 2 décembre, elle a donné un avis favorable au projet de budget 2026. Je remercie très chaleureusement tous les membres de la commission et tous les services de la Ville qui ont collaboré à l'élaboration du budget. Je tiens à remercier tout particulièrement la direction du Service Finances, sans l'aide de laquelle je n'aurais pas pu élaborer le présent rapport budgétaire.

L'importance du commerce pour une ville ne doit pas être sous-estimée. La ville de Luxembourg continue de grandir et de nouveaux défis se présentent jour après jour. Les infrastructures à elles seules ne suffisent pas. Il est également important que les personnes qui travaillent ici puissent également faire leurs achats et habiter ici. Ces dernières années, la Ville a fait de gros efforts en ce sens. Elle s'efforce d'attirer davantage de personnes dans la ville et réalise des investissements importants.

Près de 488 millions d'euros ont été investis dans des projets VEFA, des PAP et dans l'acquisition de terrains. Le réseau de tramway continue de s'étendre. La Ville s'efforce d'électrifier sa flotte de bus le plus rapidement possible, tout cela dans l'optique d'un meilleur vivre-ensemble.

Le commerce contribue de manière décisive à l'animation d'une ville, d'un quartier. Partout dans les villes européennes, les habitants quittent les centres-villes parce qu'ils ne peuvent plus payer les loyers. Pendant la journée, ils travaillent en ville, mais le soir, ils la quittent car ils habitent à l'extérieur. Cela a également pour conséquence que de plus en plus de magasins sont vides. Nous souhaitons tous que notre ville connaisse un nouvel essor, ce qui générerait également de nouvelles recettes.

En 2024, environ 180.000 m² de surfaces commerciales étaient disponibles sur le territoire de la ville. Depuis 2021, le nombre de magasins a augmenté de plus de 300 unités, ce qui est considérable. Et même si le paysage urbain a changé – davantage d'établissements dans les domaines du shopping

et de la restauration, un peu moins de services –, cela montre que davantage de personnes osent à nouveau ouvrir un commerce dans la ville.

Quels sont les principaux problèmes à résoudre ? On peut citer l'accessibilité et le commerce électronique. Même si le commerce de détail est en baisse depuis 2024, on constate une augmentation dans le secteur Horeca, même si cela ne concerne pas les restaurants classiques, mais plutôt les commerces proposant des plats à emporter. Le nombre de locaux commerciaux vacants a malheureusement augmenté depuis 2019 (2019 : 12,6 %, actuellement 14,3 %). Cela ne représente pas nécessairement un inconvénient, car de nouveaux magasins ont été ajoutés. Cela signifie peut-être simplement que les surfaces commerciales sont devenues plus petites. Ce sont surtout les grandes surfaces commerciales qui sont vides.

Que fait la Ville pour soutenir le commerce local ? Elle a développé les compétences, créé et développé une *Cellule Développement économique et commercial* (DEC). Celle-ci compte actuellement six collaborateurs. Au cours des dernières années, l'équipe s'est spécialisée. Le service comprend un observatoire du commerce et est chargé d'analyser et de suivre le développement économique et commercial du centre-ville et des 24 quartiers. Un *registre du commerce* (depuis 2019) centralise et structure toutes les données relatives aux entreprises, aux artisans et aux établissements du secteur Horeca et permet donc de savoir, entre autres, dans quel quartier on trouve encore une épicerie, un cordonnier, un coiffeur, etc. Le registre indique comment nous pouvons soutenir les quartiers afin d'augmenter le nombre de commerces locaux dans les quartiers et, par conséquent, d'améliorer la qualité de vie des habitants. L'analyse du trafic piétonnier et des habitudes de mobilité des personnes qui se rendent en ville permet d'étudier l'attractivité des différents quartiers.

La plateforme en ligne gratuite *cityshopping.lu* permet aux commerçants ayant un siège physique sur le territoire de la capitale de gagner en visibilité.

Il est important d'agir contre les espaces commerciaux vides. Surtout en hiver, lorsque la nuit tombe tôt et que le temps est souvent gris, il n'est pas agréable de passer devant des commerces vides et non éclairés. Depuis 2019, la Ville propose plusieurs espaces commerciaux en location de courte durée, afin de permettre l'ouverture de *pop-up stores*. Un tiers des 79 entrepreneurs qui ont participé à ce projet ont réussi à s'installer de manière permanente avec leur concept, soit dans la capitale, soit dans une autre commune.

Fin 2023, la Ville a organisé deux rencontres avec les propriétaires de magasins dans la Ville-Haute et dans le quartier Gare. Plus de 160 personnes ont participé à ces réunions afin de discuter des différents problèmes et d'exprimer des souhaits et des suggestions pour améliorer et revitaliser les quartiers. Ces rencontres ont abouti à la création d'un groupe de travail pour le quartier Gare, composé de représentants de différents services municipaux, de commerçants et de l'UCVL (Union commerciale de la Ville de Luxembourg), afin d'obtenir des avancées concrètes sur les points soulevés par le biais de projets à court, moyen et long terme.

Il est également important de mentionner les initiatives personnelles, comme par exemple l'action « *D'Fleeschiergaass leet iech de rouden Teppech aus* » (« La rue de la Boucherie vous déroule le tapis rouge »). Les commerçants de la rue de la Boucherie se sont réunis pour mettre sur pied une action dans le but d'offrir plus à leurs clients et d'attirer l'attention des gens à cette rue. La Ville a soutenu cette initiative (City Magazine, flyers, newsletter, médias sociaux). L'initiative a été bien accueillie par les citoyens.

Depuis 2018, un concours de décoration de vitrines de Noël organisé par la Ville et l'UCVL a lieu dans le but de diffuser la magie de la période de Noël, même le soir après la fermeture

des magasins, avec des vitrines illuminées et joliment décorées, et de promouvoir l'attractivité de la ville. Des formations gratuites sur la création de vitrines de Noël sont organisées pour les commerçants.

La participation de la Ville au *Marché international professionnel de l'immobilier de commerce* (MAPIC) porte ses fruits. L'année dernière, la Ville était présente au MAPIC en tant qu'observateur et cette année en tant qu'exposant. Le MAPIC réunit 800 exposants de 42 pays et 4.000 visiteurs. La participation de la Ville permet d'établir un contact direct avec les grandes enseignes et d'entamer des discussions afin d'attirer ces entreprises sur le territoire de la ville. Nous avons réussi, par exemple, à faire en sorte que l'entreprise « Action » ouvre des succursales au Luxembourg.

Le *Design Hub* et le *Design Market* constituent des outils importants qui ont été créés. Le *Design Hub* s'inscrit dans la stratégie de la Ville visant à promouvoir l'entrepreneuriat et l'innovation et à soutenir les jeunes talents qui souhaitent s'établir dans l'écosystème du design au Luxembourg et qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires pour s'installer à leur compte. Le *Design Market* encourage la créativité et permet aux designers créatifs de présenter et de vendre leurs produits. Le *Design Hub* de Hollerich est un succès, si bien qu'un nouveau projet de *Design Hub* est envisagé dans le quartier de Dommeldange.

Il convient également de souligner la collaboration avec la plateforme nationale *letzshop.lu*, sachant que le commerce électronique rend très simple le fait de faire ses achats depuis chez soi ou dans les embouteillages depuis sa voiture. Beaucoup de commerçants ne savent pas à quel point il est facile et avantageux de s'inscrire sur la plateforme *letzshop.lu* et de bénéficier ainsi d'une plus grande visibilité.

Le *Luxembourg City Incubator* (LCI) est un incubateur de startups créé en 2017 par la Chambre de commerce, avec la Ville comme sponsor principal. Il compte parmi les plus grands incubateurs de la *House of Startups*.

Je vais maintenant aborder brièvement le **projet de budget 2026**. Monsieur l'échevin des finances Mosar y reviendra en détail. Je me limiterai à différents projets dont nous pouvons être particulièrement fiers.

Dans le domaine du *développement urbain*, je voudrais mentionner le projet « *Nei Hollerich* ». La Ville a prévu 650.000 € pour des études en vue de la construction de 60 logements dans le cadre de ce PAP. Il s'agira d'un nouveau quartier où vivront quelque 4.500 habitants et où travailleront environ 5.000 personnes. Il convient également de mentionner les PAP « *Laangfu* » et « *Faiencerie* » ainsi que le quartier résidentiel « *Stade* », dont le développement se poursuit et se concrétise peu à peu.

École/Éducation : le budget extraordinaire 2026 prévoit 29,4 millions d'euros pour le domaine de l'école et de l'éducation, dont 10 millions d'euros pour le projet « *Campus Dommeldange* », qui est subventionné à hauteur de 5,6 millions d'euros par le ministère de l'Intérieur. 6,3 millions d'euros sont prévus pour des travaux de réparation et de transformation dans les bâtiments scolaires.

Environnement et écologie : la mise en œuvre de la feuille de route du Service Forêts se poursuit. Au cours des cinq prochaines années, 30.000 arbres seront plantés. Le service a également prévu des fonds pour l'entretien des falaises situées sur le territoire de la capitale. Il s'agit de travaux importants, car grâce à eux, les touristes qui aiment visiter la vallée de la Pétrusse n'ont pas à craindre que des pierres leur tombent sur la tête. Il faut également se réjouir du fait que la brasserie « *S* » a ouvert ses portes dans le parc de Gasperich. La brasserie deviendra un lieu de rencontre et animera le parc et le quartier.

La culture et le sport sont des aspects importants pour le bien-être des habitants et le vivre-ensemble. Pour le Conservatoire, des dépenses exceptionnelles de 8,4 millions d'euros sont prévues, dont 5,3 millions d'euros pour la rénovation et la modernisation du grand auditorium et 1,8 million d'euros pour la rénovation et la modernisation de la Maison Michel Rodange à Clausen.

Six millions d'euros sont inscrits au budget 2026 pour la transformation de la Cinémathèque. Le coût total est estimé à 43,6 millions d'euros. Le projet comprend la rénovation du bâtiment historique ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment dans la cour intérieure. Il prévoit la construction d'une salle pouvant accueillir jusqu'à 177 personnes, d'une deuxième salle de 72 places, d'une salle de formation pouvant être utilisée par les écoles et les associations, ainsi qu'un espace de restauration, toujours dans l'optique d'une plus grande animation.

Les dépenses extraordinaires pour le Service Sports sont estimées à 48,3 millions d'euros, dont 19,6 millions d'euros pour le futur complexe sportif de Hamm et 4,5 millions d'euros pour la construction d'un hall provisoire à Dommeldange. Au niveau des subventions d'investissement pour le sport, un crédit de 10,7 millions euros est prévu. Le collège échevinal soutient ainsi la construction des infrastructures par les clubs sportifs, qui peuvent ainsi construire et rénover leurs infrastructures dans de meilleurs délais.

Mobilité : l'extension du réseau de tramway se poursuit. Malgré cela, des places de parking restent nécessaires. Le budget 2026 prévoit des crédits de démarrage pour la réalisation d'études en vue de la rénovation et de la modernisation des parkings Théâtre, Wedell et Bouillon. Pour la construction de la passerelle cyclable et piétonne Cents-Neudorf-Weimershof, 13 millions d'euros sont inscrits au budget 2026.

Madame le bourgmestre Polfer a déjà évoqué le domaine de la construction de logements et le projet d'extension de la station d'épuration de Beggen.

Les comptes 2024 et le budget rectifié 2025 seront abordés par Monsieur l'échevin des finances Mosar.

J'en arrive donc à la conclusion. J'ai grandi dans la ville de Luxembourg et ma fille y grandit également. La valeur ajoutée d'une ville n'est pas seulement le commerce, mais aussi le vivre-ensemble au quotidien. Nous pouvons parvenir à un vivre-ensemble et à une animation de la ville par le sport, la culture, l'éducation, la vie associative et, bien entendu, par le commerce et le secteur Horeca. Les loyers augmentent, ce qui fait que les citoyens quittent le centre-ville. En investissant dans nos centres-villes, nos quartiers, nos infrastructures, mais aussi dans le vivre-ensemble au quotidien, nous pouvons contribuer à la revitalisation du centre-ville et aussi à ce que les gens y reviennent. En redynamisant notre commerce, nos quartiers et nos rues, nous apportons une nouvelle vie à notre ville.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Madame la conseillère Kaiffer pour son rapport budgétaire et pour sa conclusion optimiste. Ceux qui souhaitent avoir plus d'informations sur les chiffres du budget peuvent les trouver dans le rapport budgétaire écrit. Je donne maintenant la parole à Monsieur l'échevin des finances.

3) Présentation du budget rectifié 2025 et du budget 2026 par Monsieur l'échevin Mosar

Monsieur l'échevin Laurent MOSAR : Chers collègues du collège échevinal et du conseil communal, chers représentants de la presse ! En ma qualité d'échevin des finances, il

me revient l'honneur d'aborder également les documents budgétaires. Je qualifierais le budget 2026 de budget de stabilité dans un monde marqué par l'instabilité. Les recettes de la Ville sont très stables. Le programme d'investissement ambitieux se poursuit, notamment au niveau des dépenses extraordinaires.

Je remercie la rapportrice du budget, Madame Anne Kaiffer, qui a placé le commerce au centre de son rapport très intéressant. En tant que commerçante chevronnée, elle est sans aucun doute bien placée pour savoir où le bâton blesse dans le commerce urbain. La rapportrice du budget a fait une analyse intéressante de la situation. J'ai toujours l'impression qu'il en va du commerce local comme de la sécurité : La Ville est en première ligne, mais ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires. Le bourgmestre d'une commune n'est pas compétent pour délivrer les autorisations de commerce. Une discussion à ce sujet devrait être menée avec le gouvernement.

Mes remerciements vont également à la commission des finances et à son président, Monsieur Claude Radoux, qui dirige la commission avec beaucoup de doigté. Bien entendu, je tiens également à remercier nos services, et en particulier le Service Finances et la Recette communale. Un merci particulier à Madame le bourgmestre Lydie Polfer et à mes collègues du collège échevinal pour la patience dont ils font preuve à mon égard en tant qu'échevin des finances.

J'ai déjà mentionné la stabilité des recettes de la Ville. Presque chaque année, nous atteignons un nouveau record. Dans le budget ordinaire 2026, les recettes inscrites s'élèvent à 1,306 milliard d'euros. Par rapport au budget rectifié de 2025, nous enregistrons ainsi une progression de 0,6 %. Les recettes du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) sont estimées à 846,4 millions d'euros (+ 4,3 %) et les recettes de l'impôt commercial communal à 115,9 millions d'euros (+ 1,6 %). Les recettes provenant du FDGC sont également à mettre en relation avec l'augmentation du nombre d'habitants : si le nombre d'habitants augmente, le montant que nous percevons du pot commun du FDGC augmente également. Mais surtout, nous bénéficions de très bonnes finances publiques. Au cours des deux dernières années, des montants exceptionnellement élevés ont été atteints au niveau des recettes, ce qui s'explique d'une part par le fait que différentes entreprises établies sur le territoire de la capitale paient des impôts élevés et d'autre part par le fait que la place financière luxembourgeoise constitue l'épine dorsale de notre économie et contribue pour une part considérable à ce que nous nous portions si bien au Luxembourg.

Cependant, les prévisions de croissance économique pour les années à venir ne sont plus aussi positives. Pour l'année en cours, 2025, on s'attend à un peu moins d'un pour cent – bien moins que les 3 à 4 % que nous avions atteints ces dernières années et moins que la moyenne européenne (1,6 %). Cela nous montre que le moteur économique ne tourne plus aussi bien au Luxembourg. Malgré un optimisme général, cette évolution ne doit pas être négligée. À cela s'ajoute le fait que notre marché du travail perd de sa proactivité. Il n'y a que dans le secteur public (État et communes) que l'on constate encore une progression. Moins d'emplois signifie aussi moins de recettes fiscales. Le facteur IA ne doit pas non plus être négligé. Même si l'intelligence artificielle est a priori quelque chose de positif, elle entraînera des suppressions d'emplois dans les années à venir. Chez Amazon, l'un des plus grands employeurs du Luxembourg, environ 10 % des effectifs seront supprimés à cause de l'IA. L'intelligence artificielle ne contribuera certainement pas à une augmentation massive des chiffres sur le marché du travail dans les années à venir. En ce qui concerne les recettes publiques, il n'est donc pas certain que les recettes publiques atteignent à nouveau le niveau élevé des années passées. Lentement mais sûrement,

nous devrons nous préparer à revoir à la baisse nos ambitions, non seulement au niveau national, mais probablement aussi au niveau local.

La Ville continuera à réaliser des investissements importants – et nous donnons ainsi un signal essentiel. En ce qui concerne les dépenses extraordinaires, plus de 700 millions d'euros sont inscrits au budget 2026. La Ville investit massivement dans les infrastructures. Nous avons atteint un nouveau record. Cela montre que la Ville reste très active. Le nombre d'habitants de la capitale continue d'augmenter. C'est pourquoi il est important que nous continuions à investir dans les infrastructures. De nombreuses entreprises réalisent des travaux pour le compte de la Ville. Ainsi, la Ville contribue également à la protection de l'emploi. Des dépenses d'investissement élevées contribuent donc de manière non négligeable à une bonne ambiance économique dans le pays et dans la capitale.

L'affirmation selon laquelle la place financière est d'une grande importance pour notre pays et pour la ville de Luxembourg reste toujours vraie. Les raisons qui poussent les entreprises à s'installer au Luxembourg ne résident pas uniquement dans la fiscalité avantageuse, mais d'autres facteurs jouent également un rôle. Il y a quelques semaines, la ville de Luxembourg a été citée, avec d'autres villes, sur les médias sociaux comme une ville où il fait bon vivre. La bonne qualité de vie contribue également à ce que de nombreuses entreprises du secteur financier et d'autres secteurs s'y installent volontiers. Il est donc important de continuer à investir dans la ville, dans les infrastructures. On parle souvent de « *talent attraction* ». Les talents souhaitent des logements décents, une bonne mobilité, des écoles, des foyers scolaires, des crèches. Il est donc important que nous consacrons les fonds nécessaires aux investissements dans les infrastructures. Je profite de l'occasion pour rompre une lance en faveur des infrastructures sportives, qui sont également un facteur d'attractivité. La proportion d'étrangers à Luxembourg-Ville est de plus de 70 %. Nos citoyens étrangers souhaitent pouvoir pratiquer d'autres sports que les sports classiques. Il est très important que la Ville construise, entre autres, un stade d'athlétisme ambitieux.

Les commentaires et critiques que je lis m'agacent parfois. À écouter différentes personnes, on pourrait croire que la Ville n'investisse que dans le domaine de la sécurité et dans de grands projets de prestige, et non dans le domaine social. C'est pourquoi je voudrais citer quelques chiffres. Dans le projet de budget 2026, 183.119.800 euros sont inscrits pour le domaine social. Nous atteignons ainsi un nouveau niveau record (2025 : environ 178 millions d'euros). Les progressions se répartissent comme suit :

- Service Seniors : le budget 2026 reste stable par rapport à 2025 ;
- Service Égalité des chances : 2025 : 564.000 euros, budget 2026 : 854.000 euros ;
- Service Crèches : 2025 : 20.625.000 euros, budget 2026 : 21.754.000 euros ;
- Service Foyers scolaires : 2025 : 60.769.000 euros, budget 2026 : 62.696.000 euros ;
- Service Jeunesse : 2025 : 12 millions d'euros, budget 2026 : 13,5 millions d'euros ;
- Service Intervention sociale : 2025 : 17.900.000 euros ; budget 2026 : plus de 20 millions d'euros ;
- Service Intégration et besoins spécifiques : 2025 : 3.618.100 euros, budget 2026 : 4.042.000 euros.

En ce qui concerne le logement, je suis contrarié par le fait que le gouvernement annonce constamment vouloir investir dans des projets VEFA, mais je ne peux pas me défaire du sentiment que, jusqu'à présent, seule la Ville investit massivement dans des logements VEFA. Les investissements de la Ville dans ces projets s'élèvent à 303 millions d'euros – plus que l'État ou d'autres communes. Les reproches adressés à la Ville de ne pas investir suffisamment dans le domaine social et dans les logements VEFA sont donc déplacés.

La sécurité informatique et la cybersécurité sont d'autres points qui nous préoccupent. La Ville est elle aussi de plus en plus souvent victime de cyber-attaques. Le souci de garantir la sécurité informatique se reflète également au niveau du budget. La sécurité informatique occupe une place importante. C'est pourquoi la Ville va investir massivement dans la sécurité dans les années à venir au niveau des ressources humaines au sein du Service TIC, mais surtout au niveau des systèmes informatiques. Dans les mois à venir, nous devrons mettre en œuvre la directive NIS2. Dans ce cadre, la Ville devra prouver qu'elle prend toutes les mesures nécessaires pour se protéger de manière proactive contre la cybercriminalité.

La sécurisation des paiements en espèces que nous effectuons en tant que Ville est également un sujet qui nous préoccupe. Avant même que l'affaire Caritas n'ait éclaté et que des accusations n'aient été portées contre la Spuerkeess, la Ville avait commandé un audit interne afin de vérifier la sécurité de nos paiements. Suite aux résultats de l'audit, des mesures ont été prises, qui sont maintenant mises en œuvre. Je suis tout à fait disposé à présenter les résultats de l'audit interne au sein de la commission des finances. Comme chacun sait, un monde sans risque n'existe pas. C'est pourquoi même la Ville de Luxembourg ne sera pas totalement à l'abri de problèmes, malgré les précautions prises. La sécurité informatique sera l'un des grands défis des années à venir.

En conclusion, on peut dire que le budget 2026 repose sur des bases stables. Les réserves financières de la Ville sont toujours aussi impressionnantes. Ces réserves nous permettent de mettre en œuvre les projets ambitieux prévus par la Ville. Toutefois, et nous le soulignons à nouveau : un projet de budget est une prévision et nous savons tous qu'un événement international peut bouleverser le monde, ce qui peut également avoir des répercussions sur notre budget. Nous vivons dans un monde incertain, avec de nombreuses polycrises qui, tôt ou tard, peuvent avoir des répercussions sur notre croissance et sur les finances publiques. C'est pourquoi nous devons toujours être conscients de la fragilité de notre prospérité - également de celle de la Ville -, raison pour laquelle, pour le collège échevinal et la majorité, la sécurité et la prudence resteront les fondements de notre politique dans les années à venir.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je remercie Monsieur l'échevin des finances Mosar de son intervention détaillée sur les documents budgétaires et de son engagement quotidien dans l'intérêt de la Ville et de ses citoyens.

IV QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

- 1) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de l'initiative « Génération sans tabac » de la Fondation Cancer

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Avec l'initiative « Génération sans tabac » la Fondation Cancer poursuit l'objectif de garantir aux enfants et aux adolescents d'aujourd'hui

de grandir dans un environnement sans tabac afin qu'ils soient en 2040 la première « génération adulte sans tabac ». Les effets néfastes de la consommation de nicotine sur la santé sont bien connus. Au Luxembourg, 16 communes s'engagent en tant que « commune sans tabac ». Elles soutiennent ainsi la stratégie nationale « Génération sans tabac », dont l'objectif est de réduire le nombre de fumeurs à moins de 5 % de la population d'ici 2040. À titre d'exemple, une commune qui devient partenaire « argent » de la charte « Génération sans tabac » s'engage entre autres à intégrer ce thème dans un événement organisé au sein de la commune et à sensibiliser les associations et les clubs sportifs à contribuer à cette stratégie. Toutes les informations nécessaires se trouvent sur le site Internet de la Fondation Cancer.

- Le collège échevinal est-il informé de la possibilité pour la Ville d'adhérer à l'initiative « Génération sans tabac » ?
- Le collège échevinal estime-t-il que la Ville ait la responsabilité de contribuer à la prévention et à la protection contre les conséquences néfastes de la consommation de tabac, respectivement de la nicotine ?
- Le collège échevinal est-il disposé à aider en particulier les jeunes dans la ville à exercer leur droit de grandir dans un environnement sans tabac ?
- Le collège échevinal est-il disposé à prendre des mesures contribuant à la dénormalisation de la consommation de tabac et à la protection de la santé de la population contre le tabagisme passif ?
- Le collège échevinal envisage-t-il de recevoir le label « Commune sans tabac » et soutenir ainsi la stratégie « Génération sans tabac » ? Si oui, quel niveau d'engagement (bronze, argent, or) est visé ?
- Le collège échevinal chargera-t-il la Commission de l'action sociale, de l'inclusion et des personnes âgées ainsi que la Commission de l'enfance et de la jeunesse d'examiner l'adhésion à « Génération sans tabac » ?

Monsieur l'échevin Maurice BAUER : Je trouve étonnant qu'une telle question vienne d'un parti politique qui, il y a quelques années, a soutenu la légalisation du cannabis. Cela me semble assez hypocrite.

Pour répondre à la première question : oui, nous avons reçu des représentants de la Fondation Cancer le 29 janvier 2025 afin de discuter de la possibilité pour la Ville d'adhérer à l'initiative « Génération sans tabac » et de la coopération générale avec la fondation.

Comme toute commune, la Ville de Luxembourg a une responsabilité en matière de prévention. Il existe une série de mesures qui doivent être prises en vertu de la législation nationale. Il est ainsi interdit de fumer dans les bureaux et les espaces publics des bâtiments communaux.

La Ville n'a pas attendu la campagne « Génération sans tabac » pour contribuer à ce que les jeunes puissent grandir dans un environnement sans tabac. Depuis 1998, elle organise des actions de sensibilisation en collaboration avec la Fondation Cancer, notamment la cérémonie de clôture de la « Mission Nichtraucher » sur la Place d'Armes, qui est organisée en collaboration avec le Service Sports de la Ville, et à laquelle participent chaque année de nombreux élèves des lycées du pays. Le 9 juin 2026, une grande action de sensibilisation sera à nouveau organisée dans le centre-ville. Tous les deux ans, la Ville organise pour son personnel des semaines de sensibilisation avec des ateliers et des formations sur les thèmes de la santé et de la sécurité, au cours desquelles le

tabagisme est régulièrement abordé. La prochaine édition aura lieu en novembre 2026.

La Ville s'engage donc depuis de nombreuses années de manière cohérente et en collaboration avec la Fondation Cancer dans la lutte contre le tabagisme, de sorte que nous ne voyons pas la nécessité à ce stade de rejoindre l'initiative mentionnée afin d'obtenir ce label spécifique. Par conséquent, la question de savoir si la commission sociale et la commission de l'enfance et de la jeunesse devraient se pencher sur cette question est superflue. Nous pouvons toutefois discuter lors d'une réunion de commission de tout ce que la Ville fait dans ce domaine.

2) Question de Madame la conseillère Brömmel au sujet de la réglementation concernant l'accès d'intervenants externes aux écoles

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : L'éducation à la citoyenneté et à la participation politique est considérée à juste titre de grande importance pour la jeune génération et elle se réalise dès l'enseignement fondamental. En fait partie le contact des élèves avec des hommes et des femmes politiques.

Selon l'article 8 du *Règlement grand-ducal modifié du 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles*, le bourgmestre doit être saisi en amont de toute intervention d'une personne externe à l'enseignement et donner son accord.

En juin 2025, la députée européenne Tilly Metz (déi gréng) s'est vu refuser l'accès à l'école fondamentale de Bonnevoie, bien que Madame Metz ait été spécifiquement désignée pour cette intervention par le *European Parliament Liaison Office* à Luxembourg dans le cadre du projet européen « *Lego Ligue* » et que l'enseignante concernée ait fait une demande préalable.

Le constat s'impose que d'autres hommes et femmes politiques, et notamment des membres du collège échevinal, sont présents dans les écoles fondamentales à plusieurs occasions au cours de l'année, p.ex. dans le cadre d'ateliers, de fêtes scolaires, de la plantation d'arbres ou d'autres activités pédagogiques.

- Le collège échevinal peut-il nous renseigner sur les demandes d'interventions externes introduites en 2023, 2024 et 2025 ? Combien demandes y avait-il ? Quelles écoles et quels cycles scolaires étaient visés ? Quels étaient les thèmes ou projets dans le cadre desquels les interventions externes ont eu lieu ?
- Quelles demandes ont été accordées et lesquelles ont été refusées ?
- Le collège échevinal peut-il nous communiquer les critères appliqués pour donner respectivement refuser un accord ? Ces critères sont-ils publics ?
- Est-ce qu'une demande est traitée de la même manière selon qu'il s'agit d'une intervention d'une personne politique ou d'une personne privée ? Si non, pourquoi pas ?
- En cas de refus, est-ce que celui-ci est dûment expliqué au demandeur (i.e. l'enseignant/l'intervenant externe) ?
- Cette démarche s'applique-t-elle également aux membres du collège échevinal ? Si non, pourquoi pas ?

- Le collège échevinal est-il d'avis que l'éducation à la citoyenneté et à la participation politique doive être renforcée à Luxembourg-Ville ? Si oui, comment souhaite-t-il en faire la promotion ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Cette question concerne un cas qui remonte déjà à longtemps. À l'époque, j'avais pris le temps de m'entretenir avec Madame Tilly Metz pour lui expliquer que la décision de refus n'avait rien de personnel. Je suppose que Madame la conseillère Brömmel s'intéresse avant tout au principe.

Toute demande d'intervention de personnes externes dans les écoles est adressée soit à la Ville, soit à la direction régionale. Si l'un de ces deux acteurs dit non, la demande est rejetée. Dans le cas présent, la demande avait été adressée au collège échevinal. Elle a été rejetée, car nous agissons selon le principe « pas de partis politiques à l'école ».

Notre service compétent ne tient pas de liste des demandes, d'une part en raison de la charge de travail que cela impliquerait, et d'autre part parce que de nombreuses demandes sont adressées à la direction régionale, de sorte qu'il faudrait tenir deux listes. Je peux toutefois vous donner quelques exemples. Les demandes proviennent par exemple d'étudiants, d'ergothérapeutes ou de psychomotriciens. Il existe une collaboration avec des partenaires externes tels que le « Kannerhaus » ou « Elisabeth ». Les demandes peuvent provenir de différents professionnels, en particulier de représentants de centres de compétences. Il peut également s'agir d'interventions thérapeutiques, de thèmes culturels, de mesures de prévention (« Bee Secure », police, etc.) ou d'activités dans le cadre de l'« école des parents ».

La Ville donne toujours son accord lorsqu'elle estime souhaitable et approprié que la personne concernée ait accès à un bâtiment scolaire. La direction régionale doit également donner son accord, en veillant à ce que l'intervention en question ait un lien avec le programme scolaire. C'est la direction régionale qui a le dernier mot en matière d'interventions pendant les heures de cours. Toutefois, si la commune refuse l'accès à une personne, la direction régionale respecte cette décision.

La situation est différente pour les représentants du collège échevinal et du conseil communal, qui ont accès aux bâtiments et aux cours d'école dans le cadre de leurs activités et responsabilités politiques, mais doivent toujours demander l'autorisation de la direction régionale si la visite a lieu pendant les heures de classe. En tant qu'échevin en charge de l'enseignement, si je dois me rendre dans un bâtiment scolaire pendant les heures de cours pour une raison quelconque – ce que je ne fais a priori qu'en cas d'urgence –, je demande au préalable l'autorisation de la direction régionale. Si je me rends dans un bâtiment scolaire en dehors des heures de cours, j'en informe la direction régionale, même si cela ne serait pas nécessaire.

En ce qui concerne l'éducation politique et la participation des enfants, il s'agit d'un sujet qui tient particulièrement à cœur au collège échevinal, mais qui dépasse largement la question de l'intervention des partis politiques à l'école. Dans le quartier Gare, le projet « MEGARE » a été mis en œuvre en collaboration avec l'Up-Foundation. Ce projet nous fournira des informations fondamentales sur ce que nous pouvons également proposer dans d'autres quartiers afin d'impliquer davantage les enfants et de leur permettre de se sentir plus chez eux dans leur quartier. À mon avis, la participation politique comporte deux aspects : d'une part, le fait que nous demandons leur avis aux enfants sur tout ce qui les concerne et, d'autre part, la transmission de connaissances. Nous voulons mettre en place progressivement une « chaîne de participation » dans le cycle scolaire 3.2 (c'est-à-dire la « quatrième année scolaire »). Il s'agit du projet pilote #menggemeng. Dans le

cadre de ce projet, les classes viennent à l'Hôtel de Ville et reçoivent des informations sur le fonctionnement de la commune, mais peuvent également s'exprimer sur leur quartier et leurs souhaits. Le projet comprend également un petit atelier organisé en collaboration avec le « Zentrum fir politesch Bildung » sur la vision des enfants concernant la ville dans son ensemble. Nous avons eu de bonnes expériences avec le projet pilote et nous voulons maintenant le développer, afin que les enfants comprennent qu'ils font partie d'une ville et que leur quartier joue un rôle important dans la commune. Dans le cycle 4.1, nous voulons organiser des conférences pour les enfants et introduire des « conseils de quartier », afin de donner aux enfants l'occasion de s'exprimer sur leurs quartiers. Dans le cycle 4.2, il existe déjà les fêtes d'adieu, grâce auxquelles nous voulons offrir aux enfants un beau moment pour clôturer leur scolarité fondamentale, les remercier pour le temps qu'ils ont passé chez nous et souligner qu'ils sont les bienvenus dans notre commune. Voilà un bref aperçu de ce que la commune propose en plus du programme du ministère de l'Éducation nationale.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Pouvez-vous confirmer que le règlement que j'ai mentionné dans ma question s'applique ?

Monsieur l'échevin Paul GALLES : Oui, ce règlement s'applique.

3) Question de Monsieur le conseiller Benoy au sujet d'une généralisation du revêtement rouge des pistes cyclables

Monsieur François BENOY (déi gréng) : Afin d'augmenter la part modale du vélo dans la capitale, ce qui fait partie des objectifs du plan de mobilité de la Ville, il est indispensable de développer une infrastructure cyclable séparée du trafic motorisé et des piétons. Toutefois, une piste cyclable clairement marquée par une couleur distinctive peut déjà aujourd'hui contribuer à améliorer la sécurité des cyclistes.

La ministre de la Mobilité, Madame Yuriko Backes, a souligné à plusieurs reprises qu'elle est convaincue de l'utilité des revêtements rouges sur les pistes cyclables, qu'elle souhaite mettre en œuvre cette approche « autant que possible » et la généraliser. La ministre DP se réfère à un sondage représentatif réalisé en 2023 par le ministère de la Mobilité, selon lequel 71 % des automobilistes et 80 % des cyclistes se sont prononcés en faveur d'une telle mesure, estimant qu'une signalisation visuelle forte, comme aux Pays-Bas, permettrait de mieux reconnaître et respecter les infrastructures cyclables.

Le gouvernement a mis en place des sections prolongées et continues d'itinéraires cyclables marqués en rouge sur le territoire des communes d'Esch-sur-Alzette et de Hesperange (Howald), alors qu'à Luxembourg-Ville, les marquages rouges sont utilisés uniquement à des endroits particulièrement dangereux.

- Quelle est la position de la Ville à l'égard des déclarations de la ministre concernant l'utilisation « autant que possible » d'un revêtement rouge sur les pistes cyclables ?
- La Ville partage-t-elle l'avis selon lequel cette mesure contribue à une amélioration de la sécurité, notamment aux carrefours dangereux, mais aussi le long des itinéraires cyclables longeant les axes routiers (sans séparation) ?
- Une analyse a-t-elle déjà été réalisée concernant la mise en œuvre de ce type de marquage sur le territoire de la Ville ? Si non, pourquoi pas ? Si oui, quel en est

le calendrier prévisionnel ? Quelles actions concrètes sont envisagées à court, moyen et long terme ?

Voici, à titre d'exemple, quelques endroits qui nous semblent très dangereux pour les cyclistes et où il serait urgent de mettre en place un revêtement rouge :

- rues à sens unique ouvertes pour le vélo à contresens (par exemple Côte d'Eich au Centre-Ville, rue de la Fonderie et rue Adolphe Fischer) ;
- l'avenue de la Gare dans son intégralité et particulièrement autour de l'arrêt de bus (direction gare centrale) et au croisement avec la rue Bourbon ;
- boulevard Roosevelt (notamment aux abords de l'ambassade britannique) ;
- avenue de la Liberté (notamment aux croisements avec la rue Dicks et la rue de la Grève ainsi qu'à la place de Paris) ;
- rue de Bonnevoie (à partir de la Rocade / des Rotondes) et rue du Laboratoire (le long du bâtiment administratif « Rocade » de la Ville de Luxembourg) ;
- Avenue Marie-Thérèse : sur le tronçon situé entre le croisement avec le bd. Prince Henri et le croisement avec le boulevard Royal (place de Bruxelles, où un accident très grave s'est produit) ;
- boulevard Patton ;
- rue des Aubépines ;
- boulevard Pierre Dupong ;
- route d'Esch (à partir de la « Porte de Hollerich », notamment le long du « Gaasperechbierg »).

Je pourrais continuer la liste des endroits particulièrement dangereux sur le territoire de la Ville. Comme je l'avais déjà proposé, les marquages ne doivent pas être rouges, mais peuvent également être verts (comme en France) ou bleus.

Je voudrais saisir l'occasion pour me renseigner au sujet de l'avancement du concept intégré de mobilité douce, confié au bureau Gehl. Le concept en question avait été initialement prévu pour la fin juin 2025, mais n'a toujours pas été publié. L'élaboration de ce concept est-elle terminée ? Quand sera-t-il publié ? Sera-t-il rendu disponible et publié dans son intégralité, comme Monsieur l'échevin de la Mobilité l'a promis à plusieurs reprises ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Depuis de nombreuses années, la Ville a pour politique de n'utiliser les marquages rouges qu'aux endroits particulièrement dangereux. Et nous maintenons cette position. La première raison en est que nous ne voulons pas banaliser la couleur rouge, car les automobilistes savent qu'ils doivent être particulièrement vigilants aux endroits marqués en rouge. La deuxième raison réside dans le fait que nous voulons tenir compte de l'environnement urbain : la couleur rouge convient mieux en dehors des agglomérations qu'à l'intérieur, en particulier dans les zones comportant des bâtiments historiques classés monuments historiques ou situés dans des secteurs protégés.

Le fait que nous continuons à n'utiliser la couleur rouge qu'aux endroits particulièrement dangereux n'exclut toutefois pas l'utilisation d'autres couleurs. Ainsi le collège échevinal a décidé de marquer les nouvelles pistes cyclables en bleu – comme à Copenhague, où est basé le bureau d'études Gehl –, afin de les rendre plus visibles tant pour les automobilistes que pour les piétons. Les marquages bleus seront utilisés pour les nouvelles pistes cyclables, mais aussi sur l'itinéraire

existant de l'avenue de la Gare, où le risque de conflits entre cyclistes et piétons est élevé.

Monsieur le conseiller Benoy a mentionné plusieurs autres endroits dans la ville où, selon lui, des marquages rouges seraient nécessaires. Dans les rues à sens unique ouvertes à la circulation des cyclistes en sens inverse, aucun marquage coloré n'est possible, car il s'agit d'une situation « mixte » et les directives ministérielles en matière de signalisation sont strictement respectées. Dans la rue de Bonnevoie et le boulevard Patton, il existe des voies cyclables séparées, de sorte qu'il n'y existe aucune situation dangereuse qui justifierait un marquage coloré. Dans la rue des Aubépines, la route d'Esch et le boulevard Pierre Dupong, il s'agit uniquement de voies suggestives qui ne peuvent pas être marquées en rouge, car la partie concernée de la chaussée peut également être utilisée par les automobilistes et les marquages ne feraient que semer la confusion dans ce cas. En revanche, des marquages rouges ont été mis en place en 2023 sur le tronçon de l'avenue Marie-Thérèse situé entre le boulevard Prince Henri et la place de Bruxelles, afin d'avertir de la présence de cyclistes les conducteurs effectuant un changement de voie.

En ce qui concerne le concept mobilité douce, il s'agit d'une part du rapport en cours d'élaboration et, d'autre part, des mesures concrètes qui ont été présentées au collège échevinal et que nous présenterons à la commission de la mobilité en janvier 2026. Cela inclut des améliorations pour un certain nombre d'endroits mentionnés par Monsieur le conseiller Benoy dans sa question. Le Service Circulation est déjà en train d'élaborer, en collaboration avec les autres services compétents de la Ville, un calendrier pour la mise en œuvre rapide de différentes mesures au cours de l'année 2026.

Je tiens à souligner que la sécurité nous tient très à cœur et qu'il n'est en aucun cas dangereux de rouler à vélo dans la ville de Luxembourg. Des améliorations sont certes nécessaires, mais de plus en plus de personnes utilisent le vélo. Au cours des 18 derniers mois, aucun accident mortel n'a été à déployer, et j'espère que cela restera ainsi pendant de nombreuses années. Nous continuerons à travailler à l'amélioration des infrastructures cyclables dans les mois et les années à venir.

Monsieur François BENOY : Je remercie le collège échevinal pour les améliorations annoncées. Cependant, Monsieur l'échevin Goldschmidt n'a pas répondu à ma question concernant le concept mobilité douce, élaboré par le bureau Gehl. Celui-ci sera-t-il publié dans son intégralité, comme cela a été le cas pour l'étude relative au quartier du Kirchberg ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Une fois le concept terminé et après discussion au sein du collège échevinal, nous communiquerons nos conclusions au conseil communal. Il y aura encore suffisamment d'occasions pour en discuter.

4) Question de Madame la conseillère Muller au sujet d'un nouvel outil informatique pour la gestion du programme « Sports pour tous »

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : Le programme « Sports pour tous » est un programme formidable que la Ville propose à ses citoyens et même aux habitants d'autres communes. Depuis une dizaine d'années, la Ville connaît une forte croissance démographique, de sorte que le nombre des personnes voulant s'inscrire aux plus de 200 cours augmente continuellement. Des problèmes se posent au niveau du système d'inscription. Le système informatique utilisé à cette fin semble désuet puisque le personnel, qui fait un excellent travail par ailleurs, ne peut plus fournir dans un délai raisonnable les informations relatives aux inscriptions et au paiement des frais d'inscription. Les moniteurs des cours, les personnes inscrites et celles qui voulaient encore s'inscrire ne savaient pas fin octobre combien de personnes étaient réellement inscrites et autorisées à participer aux cours respectifs. Or, il

est important de connaître le nombre définitif des inscriptions, non seulement en raison de la limitation de la capacité des infrastructures sportives pour des raisons de sécurité, mais aussi en raison du fait que le nombre de participants est limité pour certains cours, par exemple les cours aquatiques. Cette situation a entraîné un certain mécontentement auprès de nombreuses personnes, d'autant plus qu'elles avaient payé les frais d'inscription pour toute la saison.

Sachant que les activités en question jouent un rôle extrêmement important pour le vivre ensemble dans notre ville, et qu'il est important de promouvoir la santé de l'ensemble de la population, y compris celles des personnes âgées et fragiles, nous avons les questions suivantes :

- Le collège échevinal est-il au courant des problèmes informatiques rencontrés par le département « Sports pour tous » du Service Sports ?
- Est-ce que la Ville envisage d'utiliser un nouvel outil informatique, afin d'informer plus rapidement les personnes concernées de leur inscription ?
- Quelles sont les procédures actuelles relatives aux inscriptions aux cours et au paiement des droits d'inscription ?
- Comment et par qui s'effectue le contrôle des inscriptions aux différents cours ?

Madame l'échevin Simone BEISSEL : Le programme « Sports pour tous » connaît un succès croissant. Nous proposons plus de 160 cours (en salle et en plein air). Il existe plus de 190 clubs sportifs à Luxembourg-Ville. Les infrastructures sont réservées à 98 % tous les jours de 6 h à 23 h. Il est de plus en plus difficile pour le Service Sports de répondre favorablement à toutes les demandes d'inscription.

En 2023, le Service Sports avait proposé une modification du règlement-taxe concernant les tarifs d'inscription. Sa mise en œuvre a nécessité une série d'adaptations au niveau de l'administration et des logiciels utilisés. Une entreprise avec laquelle la Ville travaille depuis de nombreuses années a procédé aux modifications nécessaires et les nouveaux tarifs sont applicables depuis cette année. Comme chaque année, les cours ont commencé le 1er octobre. J'ai été informée dès la semaine suivante que l'introduction du nouveau logiciel et les adaptations administratives nécessaires avaient entraîné des retards, y compris au niveau de l'envoi des factures. À la suite d'une intervention du ministère des Affaires intérieures, les factures ne sont plus envoyées par le Service Sports, comme c'était le cas depuis des décennies, mais par la Recette communale, qui a déjà beaucoup de travail. Les milliers de factures envoyées dans le cadre du programme « Sports pour tous » représentent une charge supplémentaire non négligeable.

En principe, les inscriptions ne sont désormais possibles que via le site Internet de la Ville ou via myguichet.lu, sauf pour seniors, qui peuvent continuer à s'inscrire à l'aide d'un formulaire papier. Les inscriptions se font dans l'ordre suivant : à partir du 8 septembre pour les habitants de la Ville de Luxembourg, à partir du 17 septembre pour les habitants des communes environnantes et à partir du 24 septembre pour toutes les autres personnes.

Les demandes reçues sont traitées strictement selon la date et l'heure de réception de l'inscription, que la personne concernée ait déjà été inscrite à un cours ou non, et indépendamment de l'état de santé de la personne en question. Si une place est disponible, si les formulaires sont dûment remplis et si les informations fournies sont correctes, une réponse favorable est envoyée au demandeur.

Il reste généralement des places disponibles dans les cours spécifiques destinés aux personnes ayant des problèmes de santé, contrairement aux cours généraux (et en particulier aux cours d'aquagym). Les moniteurs vérifient les listes des inscriptions avant le début des cours. Si une place se libère dans un cours, la personne suivante sur la liste en est informée par courriel (ou par courrier, s'il s'agit de seniors).

Le contrôle s'effectue donc à plusieurs niveaux : par le Service Sports, par la Recette communale et par les moniteurs des cours concernés.

La demande a été si forte cette année qu'un grand nombre de personnes intéressées n'ont malheureusement pas pu obtenir de place dans les cours souhaités. Elles ont été inscrites sur la liste d'attente. Nous améliorons constamment les installations sportives de la Ville et prévoyons la construction de nouveaux halls sportifs et de piscines. Nous faisons de notre mieux pour offrir aux citoyens une offre optimale de cours pour leur santé.

V CIRCULATION

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Il y a de plus en plus de cyclistes dans les rues. Dans sa réponse à une question posée par Monsieur le conseiller Benoy, Monsieur l'échevin Goldschmidt a indiqué qu'il n'y avait actuellement aucun besoin de boxes à vélo supplémentaires. Je profite de l'occasion pour attirer l'attention sur le fait que le box à vélos du quartier de Bonnevoie est toujours complètement occupé – ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné que de nombreuses maisons à Bonnevoie ne disposent pas de garage. Serait-il possible d'étudier la possibilité de créer d'autres boxes à vélos à Bonnevoie ?

En ce qui concerne la piste cyclable de l'avenue Marie-Thérèse en direction du centre-ville, nous estimons qu'il serait judicieux de séparer à l'aide de marquages les voies réservées aux cyclistes et aux piétons.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comme d'habitude, notre groupe s'abstiendra concernant les règlements qui entraînent la fermeture des trottoirs dans le cadre de chantiers.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Je prendrai en compte les préoccupations de Monsieur le conseiller Back. En janvier prochain, le collège échevinal soumettra au conseil communal des propositions concrètes concernant l'itinéraire cyclable de l'avenue Marie-Thérèse.

Les règlements de circulation qui comprennent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers sont approuvés, les représentants du groupe LSAP s'abstinent. Les autres modifications temporaires et définitives du règlement municipal de la circulation sont approuvées à l'unanimité.

VI CONVENTIONS

- 1) Les Chemins de fer luxembourgeois (CFL) cèdent gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une superficie de 0,46 ares sis rue de la Déportation. But : arrondissement de la propriété communale.

- 2) Un particulier cède gratuitement à la Ville un terrain (« place voirie ») d'une superficie de 0,37 ares sis au lieu-dit « Knäppchen » (Rollingergrund). But : réalisation d'une nouvelle voirie communale.
- 3) La société Foncière Sàrl cède à titre gratuit à la Ville un terrain (« place ») d'une superficie de 1,57 ares sis au lieu-dit « Knäppchen » (Rollingergrund) ainsi qu'une partie de parcelle (« place voirie ») d'une superficie de 0,02 ares. But : création d'une nouvelle voirie communale.
- 4) Les copropriétaires de la Résidence Da Gama cèdent gratuitement à la Ville une parcelle (« place voirie ») d'une superficie de 0,05 ares sise rue Lucien Thiel. But : intégration de la parcelle dans la voirie publique.
- 5) La Ville cède gratuitement un terrain (« place ») d'une superficie de 0,01 ares sis rue Lucien Thiel aux copropriétaires de la Résidence Da Gama. But : intégration de la parcelle dans la voirie publique.
- 6) La Ville acquiert auprès de plusieurs particuliers deux terrains (« terre labourable ») d'une superficie respective de 28,40 et 40 ares au lieu-dit « Grauhans ». Prix : 410.400 €. But : réalisation d'équipements collectifs, tels que des installations sportives.
- 7) La Ville acquiert d'un particulier un terrain (« terre labourable ») d'une superficie de 55 ares, sis au lieu-dit « Im Kirchengrund ». Prix : 550.000 €. But : réalisation de projets d'intérêt public sur le Plateau de Hamm.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 8) La Ville acquiert auprès de deux particuliers une maison d'habitation avec toutes ses dépendances sur un terrain (« place (occupée) bâtiment à habitation ») de 17,15 ares sis 53, Val de Hamm. Prix : 2.350.000 €. But : limitation des risques d'inondation.

Madame Linda GAASCH (délégué) : Je crois me souvenir que la réponse à une question posée par Monsieur le conseiller Benoy était que les bâtiments en question seraient démolis et qu'il n'y aurait pas de nouvelle construction. Dans la convention, nous lisons que le but de l'acquisition est la « limitation des risques d'inondation et mise en place d'une rétention d'eau ». Existe-t-il un projet de construction d'un bassin de rétention des eaux de pluie ou s'agira-t-il d'un bassin de rétention naturel ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La construction d'un bassin de rétention à ciel ouvert était prévue derrière le hangar. Comme l'Administration de la gestion de l'eau et l'Administration des ponts et chaussées n'étaient pas d'accord sur le projet, celui-ci n'a pas été réalisé. Mais, de toute façon, le bassin de rétention prévu n'aurait pas pu absorber entièrement les masses d'eau tombées il y a quelques mois. Une fois les bâtiments démolis, la situation sera totalement différente dans la mesure où le terrain constituera un bassin de rétention naturel. Le Service Canalisation de la Ville, l'Administration des ponts et chaussées et l'Administration de la gestion de l'eau se chargeront de la planification.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 9) La Ville acquiert auprès de trois particuliers une maison d'habitation sise 51, Val de Hamm, sur un terrain (« place (occupée) bâtiment à habitation ») de 7,45 ares ainsi que deux jardins attenants d'une superficie de 6,11 et 0,73 ares. Prix : 1.900.000 €. But : limitation des risques d'inondation.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 10) La Ville acquiert auprès de particuliers trois terrains (« terre labourable ») d'une superficie totale de 193,70 ares au prix de 1.259.050,02 €. Il s'agit d'une parcelle de 9,90 ares au lieu-dit « Auf der Weiherhoech », d'une parcelle de 179,49 ares au lieu-dit « Auf der Ronnheck » et d'une parcelle de 4,31 ares au lieu-dit « Am Rodenbusch ». But : construction du centre de remisage et de maintenance du tramway dans le quartier Cloche d'Or.
- 11) La Ville acquiert auprès d'un particulier deux terrains (« terre labourable ») d'une superficie respective de 56,74 et 13,95 ares au lieu-dit « In Bruechen ». Prix : 394.617,50 €. But : construction du centre de remisage et de maintenance du tramway dans le quartier Cloche d'Or.
- 12) La Ville acquiert auprès de plusieurs particuliers trois terrains (« terre labourable ») d'une superficie totale de 63,07 ares au prix de 409.955,04 €. Il s'agit d'une parcelle de 4,82 ares au lieu-dit « In Belgrad », d'une parcelle de 12,37 ares au lieu-dit « Auf der Weiherhoech » et d'une parcelle de 45,88 ares au lieu-dit « Am Rodenbusch ». But : construction du centre de remisage et de maintenance du tramway dans le quartier Cloche d'Or.

Monsieur Robert PHILIPPART (DP) : En vue de la construction du centre de remisage et de maintenance du tramway (CRM) dans le quartier de la Cloche d'Or, la Ville acquiert, pour un prix raisonnable de 2.063.622 €, un total de 3,27 hectares de terrain appartenant à différents propriétaires. On ne peut que se féliciter de l'avancement de ce projet. Cet achat couvre-t-il tous les terrains nécessaires à cet effet ? La Ville est-elle seule propriétaire de l'ensemble du site, ou l'État ou Luxtram possèdent-ils également des terrains ? Les terrains acquis par la Ville restent-ils sa propriété exclusive ou seront-ils donnés en location ou vendus à Luxtram ? Pourquoi la Ville a-t-elle acheté les terrains et non l'État ou Luxtram ?

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Le CRM au Kirchberg appartient à l'État. La Ville avait accepté d'acquérir l'ensemble des terrains nécessaires à la réalisation du projet de CRM. Il nous manque encore quelques parcelles. Je profite de l'occasion pour remercier tous ceux qui ont vendu leur terrain à la Ville pour un projet d'intérêt public, car il est important que le tramway rapide puisse être construit vers le sud.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 13) La Ville vend à un particulier un terrain (« place ») d'une superficie de 0,11 ares sis rue Georges Clemenceau. Prix : 7.900 €. But : régularisation de la situation foncière.
- 14) La Ville cède à plusieurs personnes privées un terrain (« bois ») d'une superficie de 7,13 ares aux abords de la rue du Kiem au prix de 3.565 €. En contrepartie, les personnes concernées cèdent à la Ville un terrain (« terre labourable ») de 48 ares au lieu-dit « Grauhans » au prix de 288.000 €. Une souffle de 284.435 € est versée aux personnes privées. But : acquisition de terrains au lieu-dit « Grauhans » en vue de la construction d'installations d'utilité publique, de sports ou de récréation.
- 15) La Ville vend à un particulier par bail emphytéotique un appartement (54,89 m²) avec local technique (0,69 m²), débarras (0,69 m²), hall (2,75 m²) et cave (20,24 m²) dans la Résidence Descartes (rue Leonardo da Vinci). Prix : 293.851 € plus paiement d'une redevance annuelle de

304,24 € (indexée) pour le droit d'emphytéose. But : mise sur le marché de logements.

- 16) La Ville loue de la société Wenkelhiel S.A. un terrain sis 126, rue Adolphe Fischer avec un dépôt (surface de stockage de 465 m²). La Ville y entreposera notamment du matériel provenant de déguerpissements. Loyer : 6.750 € par mois (indexé) sans les charges.

Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.

- 17) Avenant à la convention entre la Ville et l'Orchestre de Chambre du Luxembourg a.s.b.l. (OCL) concernant la participation financière de la Ville pour l'année 2025. Le conseil communal avait adopté ladite convention en sa séance du 10 juin 2022. En contrepartie de la contribution financière de la Ville, l'orchestre s'engage à réaliser une programmation culturelle de qualité à destination du grand public. Il est proposé au conseil communal d'approuver une participation financière de 325.359 € pour l'année 2025 et de modifier les articles 8 à 11 de la convention.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Je tiens à saluer le fait que la Ville réussisse toujours à animer notre ville avec des orchestres de qualité (OPL, OCL) ainsi qu'avec d'autres organisations et à amener la culture partout, à offrir aux orchestres la possibilité de jouer au Grand Théâtre et à la Cinémathèque. Il faut saluer le fait que nous mettions toujours des locaux à leur disposition et que nous les soutenons.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : La Ville et l'OCL sont partenaires depuis 2022. Pour l'année 2025, le soutien s'élève à 325.000 euros – un budget considérable, compte tenu du fait que l'orchestre bénéficie d'autres soutiens. L'avenant concerne-t-il uniquement des ajustements mineurs visant à rendre la comptabilité plus transparente et plus efficace, ou prévoit-il également des modifications concernant le droit de regard de la Ville sur la programmation ?

La convention aborde également la sensibilisation des enfants et des jeunes, dans le but de leur faire découvrir la musique classique. En 2023, il y a eu une « résidence d'artistes » à l'*International School Luxembourg*. En 2024, neuf classes de l'école fondamentale (des écoles de la rue Demy Schlechter et de la rue Gaston Diderich) ont collaboré avec l'orchestre. Des écoles et des foyers de quartiers plus « populaires » devraient également avoir la chance de collaborer avec l'OCL. L'orchestre pourrait également servir de médiateur afin de faciliter le contact avec les personnes qui peuvent bénéficier du « Kulturpass ».

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Merci beaucoup pour ces interventions positives. Comme l'OCL conclut également des conventions avec d'autres partenaires, il a souhaité que les dispositions de la convention soient plus précises. Ainsi il est retenu que la Ville pourra se faire présenter toutes les pièces qu'elle juge indispensables dans l'intérêt de la vérification des dispositions de la convention. Il s'agit de garantir que les fonds mis à disposition soient utilisés aux fins prévues – même si nous n'avons aucune raison de penser le contraire. Contrairement à la convention conclue avec l'OPL (Orchestre Philharmonique du Luxembourg), les dispositions relatives à l'organisation des différents concerts sont ici moins précises.

Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) : Une participation de 325.000 euros est prévue pour l'année 2025. Comment la Ville procède-t-elle pour fixer la participation annuelle ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le montant dépend de ce que nous estimons approprié au vu de la demande de l'orchestre. Nous transmettons volontiers à l'OCL la

proposition de Madame la conseillère Brömmel visant à proposer une offre diversifiée dans les différents quartiers de la ville. La collaboration avec l'OCL fonctionne de la manière dont je conçois la politique culturelle : on ne décide pas d'en haut ce qui doit être fait, mais les artistes ont la possibilité d'exprimer leur créativité.

La convention est approuvée à l'unanimité.

- 18) Convention relative aux conditions de collaboration entre la Ville et l'association Cultur'all pour la mise à disposition du *Kulturpass*, qui permet aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'un accès gratuit aux musées partenaires et, dans la limite des places disponibles, d'un accès au prix de 1,50 € aux spectacles et événements organisés par les opérateurs culturels partenaires. Pour tous les spectacles organisés par les institutions elles-mêmes, cinq billets sont réservés pour le Théâtre des Capucins et le Cercle-Cité. Dix billets sont mis à disposition pour le Grand Théâtre et le Conservatoire, et 15 billets pour la Cinémathèque.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Le *Kulturpass* est un instrument important qui manque malheureusement de visibilité. Les grandes institutions, comme le Conservatoire, tiennent à disposition de nombreux tickets *Kulturpass*, mais souvent, seuls quelques-uns sont utilisés. Je me réjouis donc du fait que la Ville ait la volonté de procéder à des adaptations. Comment et où se fait la promotion du *Kulturpass* ? Il est important que les familles qui ne vont pas au théâtre, qui n'ont pas connaissance du *Kulturpass* ou qui n'osent pas en faire usage en soient informées. C'est pourquoi nous devrions également fournir des informations en dehors du CityMag, par exemple dans les écoles et dans les foyers scolaires. En tant qu'artiste, je suis membre de plusieurs conseils d'administration. L'autre jour, lors d'une réunion d'un de ces conseils d'administration, on m'a offert un *Kulturpass* – un cadeau pas très approprié, car le passeport culturel a été créé pour les personnes qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des billets d'entrée. Il serait souhaitable de disposer de statistiques afin de pouvoir vérifier si le passeport culturel atteint les groupes cibles et s'il y a suffisamment de places disponibles pour les utilisateurs. La culture rassemble les gens. Dans une ville où vivent des personnes appartenant à 167 nations, de toutes les couches sociales, il est particulièrement important que la culture soit accessible à tous.

Madame Liudumila BRANCA (déi gréng) : Cette convention est une initiative juste et nécessaire, qui est en accord avec les valeurs de la Ville et du parti déi gréng : l'accès à la culture pour tous, la cohésion sociale et l'inclusion des membres les plus vulnérables de la société. Grâce à ce dispositif, les personnes bénéficiant d'aides sociales, les étudiants en situation de précarité, les réfugiés, les bénéficiaires de protection internationale ou encore les jeunes engagés dans des programmes de volontariat peuvent accéder à nos institutions culturelles pour un tarif symbolique, voire gratuitement. C'est un signal fort : la culture doit rester un droit pour tous.

Il serait important de disposer d'un rapport annuel, avec des statistiques et des données sur le nombre de tickets *Kulturpass* utilisés, les institutions concernées, une estimation de l'impact financier et surtout l'impact social du dispositif. Selon le Fonds national de solidarité, 5.219 personnes avaient droit au *Kulturpass* en 2025. Combien de ces personnes ont effectivement utilisé le *Kulturpass* ? Si le taux de participation est faible, pourquoi ne pas essayer de l'augmenter en analysant les raisons ? Les causes possibles pourraient être un manque de communication, des barrières culturelles, un manque d'identification ou une auto-exclusion due à la crainte d'entrer en contact avec des milieux qui, a priori, ne font pas partie de leur environnement social. Dans le cas où le taux

de participation atteint l'objectif, pourquoi ne pas augmenter le nombre de places ? Cela renforcerait la transparence, l'évaluation politique et la légitimité budgétaire de cette convention. Les services sociaux doivent disposer d'effectifs suffisants afin d'éviter toute surcharge administrative ou tout ralentissement dans le traitement des dossiers. En ce qui concerne la protection des données, nous proposons de renforcer, dans le cadre d'une future révision de la convention, les références à la réglementation en vigueur en matière de protection des données par des garanties supplémentaires en matière de conservation des données. Avec ces remarques constructives, nous soutenons l'adoption de la présente convention.

Madame Maxime MILTGEN (LSAP) : Le *Kulturpass* est bien plus qu'un simple ticket d'entrée à prix réduit. Il est synonyme d'égalité et de la conviction que la culture n'est pas un luxe, mais un droit fondamental. Le *Kulturpass* permet à chacun, indépendamment de sa situation financière, d'accéder aux musées, aux théâtres, aux concerts et aux manifestations culturelles. Il permet la participation et l'inclusion sociale. Nous devrions toutefois aller un peu plus loin. Actuellement, le *Kulturpass* doit faire l'objet d'une demande, ce qui constitue un obstacle pour de nombreuses personnes. Certaines personnes ne savent pas qu'il existe un *Kulturpass* ou qu'elles ont le droit d'en faire la demande, d'autres trouvent la procédure administrative trop compliquée ou n'ont pas d'aide pour remplir les formulaires. D'autres encore n'osent pas le faire par honte ou par peur de la stigmatisation. Pour permettre un accès réel à la culture, le *Kulturpass* devrait être envoyé à toute personne répondant aux critères. L'activation pourrait se faire simplement par un code QR. Ainsi, nous ferions du *Kulturpass* ce qu'il devrait être : une invitation évidente à la culture. On pourrait en outre élaborer des programmes spécifiques pour les familles, les enfants ou les jeunes ainsi que des offres pour les personnes qui ne sont encore jamais allées au théâtre ou au musée. Le passeport culturel automatique serait un petit pas administratif avec un grand impact humain.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le *Kulturpass* existe déjà depuis de longues années, mais n'est malheureusement pas utilisé aussi souvent qu'on pourrait le souhaiter. À la fin de chaque année, la Ville met à la disposition de l'association Cultur'all les statistiques relatives à l'utilisation. Il nous tient à cœur que le *Kulturpass* soit utilisé par les personnes qui se trouvent dans une situation précaire. Les critères sont très larges. La manière dont l'information doit se faire est maintenant fixée dans la convention : La Ville « charge son Office social de l'information des publics cibles et de l'accompagnement des personnes à ceux qui en font la demande ». Il a été souligné à juste titre que certaines personnes n'osent pas se rendre dans une institution culturelle ou ne connaissent pas ces institutions. En ce qui concerne le Grand Théâtre, il s'est avéré que la plupart des personnes qui ont droit au *Kulturpass* ne viennent que si elles sont accompagnées par une personne travaillant dans le domaine social. L'offre théâtrale en cette période de Noël est belle et variée. Dimanche prochain débutera la représentation du conte « *Hänsel und Gretel* ». La Ville lance régulièrement un appel aux personnes travaillant avec des enfants et des jeunes pour qu'elles fassent connaître l'offre du *Kulturpass*. L'association Cultur'all fait également de gros efforts pour atteindre et motiver les groupes cibles. Mais en fin de compte, chacun est libre de décider s'il veut accepter ou non une offre. La convention précise le nombre de billets réservés pour tous les spectacles organisés par les institutions elles-mêmes. Pour le Grand Théâtre, dix tickets *Kulturpass* sont prévus. Mais si un groupe de douze personnes vient, personne ne sera renvoyé chez lui.

La convention est approuvée à l'unanimité.

VII DEVIS DE TRAVAUX

Projet définitif détaillé relatif à la viabilisation du site « Op dem Tëschel » en vue de la construction des nouvelles installations du Service Hygiène et du nouveau centre de ressources de la Ville

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le devis estimatif d'un montant de 11.958.932,08 € pour la viabilisation d'un terrain de 4,5 hectares sis au lieu-dit « Op dem Tëschel » (285, Val Sainte Croix) en vue de la construction des nouvelles installations du Service Hygiène et du nouveau centre de ressources de la Ville. Les travaux comprennent notamment les mesures compensatoires élaborées par le bureau d'études « Oeko-Bureau », la construction d'un poste de transformation moyenne tension (CREOS), la démolition d'anciennes installations du Service Cimetières (qui a déménagé début 2025 dans ses nouveaux locaux sur le site du cimetière de Merl), la construction de murs de soutènement, des travaux de terrassement, le déplacement, respectivement l'installation de conduites d'eau et d'électricité, la mise en place d'une clôture de chantier, la réalisation de routes d'accès et d'aires de stockage, ainsi que la construction d'une plateforme provisoire destinée à accueillir la future base de vie du chantier. La réalisation de ces travaux avant le début des travaux de construction proprement dits entraînera un gain de temps d'environ neuf mois (achèvement en août 2031 au lieu de mai 2032), une réduction du trafic de camions et de la pollution, ainsi qu'une augmentation moins importante des coûts.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : La procédure choisie nous permet de gagner du temps. Plus tôt les travaux préparatoires commencent, plus vite le terrain sera prêt pour les travaux de construction proprement dits. Nous devrions aussi adopter cette approche pour d'autres projets.

En commission, nous étions d'accord sur le fait que nous avions besoin du nouveau centre de ressources, d'une part parce que le centre de recyclage actuel, situé aux abords du Stade Josy Barthel, déborde de toutes parts, et d'autre part, parce que nous voulons donner une autre affectation à ce site.

Les grandes lignes du projet nous ont été présentées en commission. Un devis n'a pas encore pu être présenté parce qu'un peaufinage est encore nécessaire. Nous espérons que la commission pourra être saisie du projet dans les six mois à venir. Les plans ont pu être consultés sur la plateforme interne. Il est important de souligner qu'il s'agit de plans provisoires.

À la question de savoir s'il y aura un accès au centre de ressources depuis le futur boulevard de Merl, on nous a répondu en commission qu'un tel accès n'était pas prévu. J'invite le collège échevinal à se renseigner à nouveau auprès du ministère compétent sur l'état d'avancement du projet du boulevard de Merl et à tout mettre en œuvre pour que les plans y relatifs, qui semblent quelque peu en suspens, soient réactivés. La construction du boulevard de Merl est importante, car le nouveau centre de ressources sera utilisé par de nombreuses personnes et il est donc nécessaire que l'accès puisse se faire par une route à grande capacité.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : En commission, nous avons reçu les premières informations sur le projet de construction proprement dit. Les représentants du service compétent nous ont assuré que l'espace « seconde main » trouverait également sa place dans le centre de ressources.

Nous ne pouvons pas approuver l'approche consistant à faire voter le conseil communal sur des travaux préparatoires de

terrain sans qu'il n'y ait un projet finalisé pour la construction du centre de ressources. En commission, j'avais posé une question concernant le coût global du projet. Je ne trouve pas la réponse dans le rapport. Le coût total aurait dû être indiqué lors de la présentation du projet. Le conseil communal est appelé à approuver une avance de 12 millions d'euros pour un projet dont nous ne connaissons ni les détails ni les coûts. J'y vois une sorte de saucissonnage. Cette manière de procéder fait qu'il nous est difficile de soutenir ce projet, bien que nous l'attendions depuis longtemps et que nous le soutenions en soi.

Je profite de l'occasion pour demander où en est le projet d'un deuxième centre de ressources, plus petit, car il est important que les habitants des quartiers situés de l'autre côté de la ville puissent également utiliser un centre de ressources.

Madame Marie-Marthe MULLER (LSAP) : L'ancien centre de recyclage situé aux abords de la route d'Arlon continue de rendre de précieux services, mais il déborde de toutes parts. Depuis de nombreuses années, on parle d'un nouveau centre de ressources à Merl. Je me réjouis du fait que les travaux puissent enfin commencer prochainement, ce qui signifie que la réalisation du projet de construction de logements, dont nous avons un besoin urgent, aux abords du Stade Josy Barthel se rapproche également. Ce projet est urgent dans le contexte de la croissance constante de la capitale et de ses communes voisines. Le centre de ressources constitue un élément clé. Il est important de mettre l'accent encore plus qu'avant sur le domaine « second hand ». Dans le centre de recyclage actuel, les deux étagères prévues à cet effet connaissent un grand succès. Il faut également donner aux utilisateurs des conseils sur la prévention des déchets, qui reste la meilleure façon de préserver les ressources. L'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments est une bonne chose.

Les plans indiquent que l'accès se fera par le Val Ste Croix. Cela semble logique, mais soulève également des questions. La création de nouveaux quartiers résidentiels à Strassen et à Luxembourg-Ville, le pôle d'échange et les deux terrains d'entraînement de football qui seront aménagés derrière le Stade Prince Jean entraîneront une augmentation du trafic. Existe-t-il un plan de circulation fournissant des informations sur l'organisation future du trafic ?

Le devis estimatif pour les travaux préparatoires me semble quelque peu optimiste. Je partage l'avis de Madame la conseillère Gaasch concernant la mise à disposition d'informations plus détaillées. Je peux facilement imaginer que le conseil communal sera saisi d'un budget rectifié.

Les habitants de la commune de Strassen auront-ils également accès au nouveau centre de ressources et la commune de Strassen participera-t-elle aux coûts du projet ? Notre groupe soutiendra ce projet.

Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT : Merci beaucoup aux différents intervenants pour leurs contributions et leur confiance. Je remercie également Monsieur le conseiller Radoux, président de la commission compétente, de ses explications. Je suis surpris par les questions critiques posées par Madame la conseillère Gaasch, car les planifications du projet d'un nouveau centre de ressources ont déjà commencé sous l'égide de l'ancienne échevine Viviane Loschetter (déi gréng). Nous devrions nous réjouir de pouvoir réaliser un gain de temps d'environ neuf mois. Le site de 4,5 hectares à Merl – pour lequel il n'y a pas d'alternative – accueillera un centre de ressources ultramoderne.

La planification des travaux préparatoires étant terminée, il n'y a aucune raison d'attendre pour les mettre en œuvre. Outre le gain de temps, cette approche présente l'avantage que les

coûts seront plus proches du devis que si nous attendions encore quelques années. Entre-temps, le travail d'élaboration du projet de construction proprement dit se poursuit, afin de le soumettre au conseil communal en temps voulu. Les membres de la commission se sont vu présenter les grandes lignes du projet. S'il y aura encore des ajustements, ceux-ci ne seront pas de nature fondamentale. Il y aura également une offre « second hand » gérée de manière professionnelle et qui n'existe probablement pas encore sous cette forme dans la Grande Région.

Après l'achèvement du boulevard de Merl, l'accès sera possible aussi bien depuis le quartier de Belair que depuis Strassen. Conformément à une convention signée avec la commune de Strassen, ses habitants peuvent également utiliser le centre de ressources. L'accès depuis Belair se fera en sens unique, afin de ne pas créer de trafic de transit supplémentaire dans le quartier. En quittant le centre de ressources, les visiteurs devront se diriger vers Strassen. Les instances étatiques travaillent à l'élaboration du projet de construction du boulevard de Merl et le collège échevinal a rappelé une nouvelle fois aux instances concernées qu'il est important d'acquérir les terrains nécessaires pour que le projet du boulevard de Merl puisse enfin être réalisé. La commune de Strassen participera financièrement aux coûts du centre de ressources, mais pas à ceux du bâtiment de notre Service Hygiène.

Un deuxième centre de ressources, plus petit, est prévu du côté du quartier de Hamm. Des terrains appropriés ont été identifiés. Lorsqu'un projet y relatif aura été élaboré, nous le soumettrons au conseil communal. Il convient également de rappeler qu'une loi prévoit que les centres de recyclage doivent être accessibles à tous les habitants du pays. Cela donnera lieu à des discussions sur la question de savoir dans quelle mesure le centre de ressources de la Ville devra également être ouvert aux habitants des autres communes. Des projets pilotes permettront de déterminer ce qui est faisable et ce qui ne l'est pas.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Le site envisagé pour la construction du deuxième centre de ressources se situe en face du crématoire de Hamm.

Le projet est approuvé avec l'abstention du groupe déi gréng.

VIII URBANISME

1) Modification ponctuelle du PAG concernant les terrains couverts par les PAP NQ [CS-09] et [CS-11] – Parc de Cessange

La Ville se propose d'apporter des modifications ponctuelles à la partie graphique du PAG concernant les terrains couverts par les PAP NQ [CS-09] et [CS-11] à Cessange. Ces modifications permettront la mise en œuvre d'un PAP NQ prévoyant la réalisation de nombreux logements tout en garantissant des mesures de protection et de valorisation de l'environnement naturel.

Monsieur Claude RADOUX (DP) : Le conseil communal est appelé à procéder à de légères adaptations du PAG. La limite entre la zone d'habitation 2 [HAB-2] » et la « zone mixte urbaine [MIX-u] » sera redéfinie. Le découpage des PAP NQ [CS-09] et [CS-11] sera modifié en fonction des rapports de propriétés, les degrés d'utilisation du sol du PAP NQ

[CS-09] seront légèrement modifiés et il y aura une légère adaptation de la zone de servitude « urbanisation - éléments naturels » (EN) et « urbanisation - coulée verte » (CV). Ces adaptations sont nécessaires pour pouvoir finaliser le PAP, qui sera soumis à l'approbation du conseil communal à la fin de la procédure. La commission consultative est d'avis que les adaptations proposées vont dans le sens du projet.

Encore une petite remarque : les plans affichés aujourd'hui dans la salle du conseil communal sont assez petits. Je propose d'afficher à l'avenir des plans de plus grand format. Il aurait été judicieux d'afficher également un plan pour le projet traité au point 7, dont le coût s'élève tout de même à 12 millions d'euros. Jusqu'à présent, il était d'usage d'afficher dans la salle les plans des projets soumis au vote. Je souhaiterais que nous maintenions cette pratique.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La remarque de Monsieur le conseiller Radoux est justifiée. Nous maintiendrons cette pratique.

Madame Linda GAASCH (déi gréng) : Le quartier de Ces-sange est en pleine mutation. Monsieur le conseiller Radoux a évoqué les adaptations à effectuer. Le concept urbain nous a été présenté en commission. Les résidences seront en partie assez hautes, mais il y aura également beaucoup d'espaces verts entre celles-ci. La planification globale est très réussie. J'attends avec impatience le PAP qui nous sera présenté ultérieurement. Il est important que des aires de jeux et d'autres lieux où les gens pourront se rencontrer soient prévus dès le début.

La modification ponctuelle du PAG est approuvée à l'unanimité.

2) Lotissements de terrains

La demande suivante de lotissements de terrains est approuvée à l'unanimité :

- 31-31a, rue du Kiem : morcellement des parcelles 73/4225, 73/4226 et 73/4227 afin de créer trois nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction et un lot qui est à intégrer dans le domaine public.

IX OCTROI DE SUBSIDES

Monsieur Nicolas BACK (déi gréng) : Toutes les demandes de subides qui nous ont été soumises en commission ont été approuvées. L'association CASA avait introduit une demande en rapport avec un stand sur l'*Oktavmäertchen*. En commission, la question a été soulevée de savoir pourquoi une association bénéficiait d'un tel soutien financier et si d'autres associations pouvaient également déposer une demande similaire.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Je ne connais pas les détails du dossier, mais je suppose que la Ville avait demandé à l'association de louer un stand afin de créer une image harmonieuse de l'*Oktavmäertchen* et qu'elle rembourse maintenant à l'association les frais liés à la location du stand.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Nous nous rallions bien entendu à l'avis de la commission. Une demande de subide

du « Lycée de garçons de Luxembourg » (LGL) visant à soutenir la fête de fin d'année du lycée n'a pas été retenue. Même si le LGL n'est pas une association, nous estimons que ce serait une bonne idée d'accorder un soutien financier à chaque lycée implanté sur le territoire de la Ville pour l'organisation d'une fête de fin d'année pour les bacheliers.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Les idées sont toujours les bienvenues. Je propose que Monsieur le conseiller Boisante évoque cette proposition au sein de la commission consultative compétente.

Madame Sylvia CAMARDA (DP) : Nous pouvons être fiers de vivre dans une ville qui soutient tant de beaux projets, qu'il s'agisse du « Catch Music Festival », qui ne cesse de se développer, d'une revalorisation de la *Lofy's Place* pour que nous puissions profiter ensemble de bons moments, ou des activités de la *Tramsmusek*, qui nous accompagne lors des événements les plus divers. Nous avons un Salon du livre africain, une initiative qui est très importante dans une ville comme la nôtre. Nous soutenons toutes les cultures et les associations font preuve de beaucoup d'engagement. La Coordination culturelle fait un super travail et est toujours à l'écoute des acteurs culturels.

Je me réjouis également du fait que la « Luxembourg Gay Pride 2026 » ait lieu dans la capitale. En tant que présidente de la commission culturelle, je salue le fait que la Ville soutienne cet événement avec un montant considérable. Je remercie la Ville pour l'ouverture qu'elle témoigne à la communauté LGBTIQ+. Le multiculturalisme et le vivre ensemble sont importants pour nous – une affirmation que l'on ne répètera jamais assez dans la période que nous traversons.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : La liste actualisée des demandes de subides nous a été envoyée seulement vendredi soir. Si nous avions reçu la liste plus tôt, notre groupe politique aurait eu le temps nécessaire pour en discuter au sein du comité. Nous ne soutiendrons pas la demande de subside de « Luxembourg Pride ». Nous estimons qu'il est de mauvais goût que la Ville de Luxembourg dispute l'organisation de cet événement à la ville d'Esch-sur-Alzette, qui s'en était chargée ces dernières années. Il y a beaucoup de gens à Esch qui ne sont pas contents de cela. La Ville soutient la « Luxembourg Pride » avec 125.000 euros. Cet argent est versé à une organisation politique, car tout le monde en Europe sait qu'il ne s'agit pas d'un événement neutre, mais d'un événement politique issu de la gauche. Chacun est libre de dire ce qu'il pense, mais si les contribuables doivent cofinancer un événement politique à hauteur de 125.000 euros, nous ne trouvons pas cela normal. D'après mes informations, à Esch, beaucoup de gens n'étaient pas d'accord avec le fait qu'une *pride parade* soit financée par l'argent des contribuables, et je ne pense pas non plus que cela serve une cause ou aide qui que ce soit.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : La demande de subside mentionnée n'est pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Monsieur Tom WEIDIG (ADR) : Alors pourquoi Madame la conseillère Camarda a-t-elle pu s'exprimer sur ce point ? En fait, Madame le bourgmestre aurait également dû interrompre Madame la conseillère Camarda et lui signaler que la demande de subside en question n'était pas à l'ordre du jour aujourd'hui.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Lors d'une prochaine réunion, la demande de subside en question se trouvera sur la liste et Monsieur le conseiller Weidig aura l'occasion de s'exprimer à ce sujet.

Des subides extraordinaires sont accordés à l'unanimité aux associations suivantes :

LIKABA asbl 2e édition du Salon du livre africain	5.000 €
Cooltur asbl 3e édition de l'Expat Day	200 €
Choeur de chambre de Luxembourg Concert européen 2026	35.000 €
Lofy's Place asbl Organisation d'activités socioculturelles	10.500 €
Catch Music asbl Festival Catch Music 2026	14.000 €
CASA asbl Remboursement des frais de location d'un chalet pendant l'Octave 2025	1.755 €
Tramsmusek asbl Subsides pour l'exercice 2026	50.000 €
Harmonie municipale de Luxembourg-Rollingergrund Subsides pour les deux concerts annuels	3.600 €
Tennis Club Smash asbl Subsides pour l'équipement audiovisuel du club	1.600 €
Entente des sociétés de l'Ancienne commune d'Eich Dépôt de gerbe lors de la Journée de Commémoration nationale	360 €
APE Beggen asbl Subside pour l'organisation de ses événements	1.000 €
Interesseveräin Gaasperech Dépôt de gerbe lors de la Journée de Commémoration nationale	226 €
Fédération luxembourgeoise d'athlétisme Subside pour la 16e édition du « CMCM Indoor Meeting » le 18 janvier 2026	75.000 €
Sport a Fräizäit Zéisseng asbl Subside pour l'organisation du 18e Festival Elsy Jacobs 2026 (du 2 au 3 mai 2026)	75.000 €
Triathlon Luxembourg asbl 40e édition du Triathlon Echternach (du 4 au 5 juillet 2026)	10.000 €
Fédération luxembourgeoise de triathlon Organisation de l'Aquathlon (11 janvier 2026)	5.000 €
Reitclub R.U.St. Subside jeunes sportifs 2023/2024	3.000 €
Amicale POST Luxembourg asbl Contrat de sponsoring avec la Ville pour l'organisation du Postlaf 2026 (8 mars 2026)	7.000 €
CSL et DKV Urban Trail asbl Organisation de l'Urban Trail du 18 au 19 avril 2026	23.000 €
Comité olympique et sportif luxembourgeois Organisation du « COSL Spillfest » le 14 mai 2026	30.000 €

X VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

Le Service Véhicules et Maintenance vend régulièrement aux enchères des véhicules mis au rebut.

Le conseil communal accorde à l'unanimité au collège échevinal l'autorisation d'organiser ces ventes aux enchères pour l'année 2026.

XI AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

XII CONVERSION D'UN POSTE

À l'unanimité, le conseil communal donne son accord pour la conversion d'un poste au Secrétariat général.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : J'invite les personnes qui souhaitent intervenir vendredi prochain au sujet des documents budgétaires à s'inscrire sur la liste.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Comment le temps de parole est-il calculé ?

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Jusqu'à présent, dix orateurs se sont inscrits. À titre indicatif et informel, nous nous étions fixé un temps de parole de 15 à 20 minutes par intervenant. À une exception près, tous les membres du conseil communal ont respecté cette consigne informelle.

Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) : Ma question portait sur le calcul du temps de parole par groupe politique, sachant qu'il peut y avoir plusieurs interventions par groupe. Le temps de parole par groupe devrait être uniforme.

Madame le bourgmestre Lydie POLFER : Jusqu'à présent, nous avons toujours réussi à faire en sorte que chacun respecte plus ou moins un temps de parole de 15 à 20 minutes et que la durée totale du débat reste raisonnable. Il y a toujours eu des orateurs qui ont parlé plus de 20 minutes, d'autres qui sont restés en dessous de 15 ou 20 minutes. Si le conseil communal souhaite adopter des règles plus strictes, comme c'est le cas à la Chambre des Députés, nous pouvons en discuter dans le cadre de la révision du règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Lotissements de terrains

En sa séance du 8 décembre 2025, le conseil communal a donné son accord, sous le point « Urbanisme », à plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 18 décembre 2025 et publiés sur le site Internet de la Ville (www.vdl.lu).